

RENOUVELLEMENT DE PERMIS TEMPORAIRE

Pour soumettre votre demande

En ligne au bspquebec.ca - Mon dossier (inscription requise)

Vous pouvez déposer de manière sécurisée une copie de ce formulaire complété par le biais du service [Mon dossier](#) dans la section **Dépôt de document**.

Par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500, Montréal (Québec) H2M 2P2.

INFORMATION IMPORTANTE

Ce formulaire s'adresse au titulaire d'un **permis temporaire valide** qui a besoin de renouveler son permis pour la même fin (raison) pour laquelle il l'a obtenu à l'origine.

Le permis temporaire doit être valide au moment de la demande de renouvellement. À défaut de présenter la demande de renouvellement avant l'expiration du permis temporaire, le demandeur devra produire une nouvelle demande de permis temporaire d'agent accompagnée des documents et des frais correspondants.

Pour titulaire de permis temporaires en investigation : Si vous bénéficiez d'une **exemption de publication** au Registre des titulaires de permis et que vous souhaitez que les renseignements vous concernant demeurent confidentiels lors du renouvellement de votre permis temporaire, **vous devez en faire la demande au Bureau** par le formulaire 194.011 - Demande d'exemption de publication au Registre des titulaires de permis.

FORMULAIRE – RENOUELEMENT DE PERMIS TEMPORAIRE

SECTION A – CONSENTEMENT RELATIF AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

A.1 DÉCLARATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Qui collecte vos renseignements? La collecte de vos renseignements personnels par ce formulaire est faite par le Bureau de la sécurité privée (« **Bureau** ») ou en son nom.

À quelles fins? Afin de vous identifier, de communiquer avec vous, de traiter la demande que vous faites par ce formulaire y compris toute transaction incluse à cette demande, d'assurer l'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5) (« **LSP** ») et ses règlements, et de satisfaire toutes les obligations et d'exercer tous les droits qui sont accordés au Bureau en vertu de la loi.

Est-ce obligatoire? Les renseignements personnels collectés par ce formulaire sont obligatoires et le défaut de fournir ceux-ci pourrait entraîner l'irrecevabilité de la demande ou son refus.

Quels sont vos droits? La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (« **Loi sur l'accès** ») vous accorde un droit d'accès, de rectification et de retrait de consentement à l'égard de vos renseignements personnels détenus par le Bureau. Par ailleurs, notez que le retrait d'un consentement relatif à un renseignement obligatoire mettra en péril la validité de tout permis dont une personne est titulaire. Pour en savoir plus, consultez la page Accès à l'information du site bspquebec.ca.

À qui vos renseignements sont-ils communiqués? Vos renseignements pourraient être communiqués :

- aux employés du Bureau qui ont besoin d'y accéder dans l'exercice de leurs fonctions;
- à la Sûreté du Québec, ou tout autre corps de police, afin de vérifier la satisfaction des conditions prévues aux paragraphes 2 et 3 de l'article 19 de la LSP, ainsi qu'à la condition prévue au paragraphe 2 de l'article 12.1 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (r.1);
- à vos employeurs actuels ou passés, au Comité paritaire des agents de sécurité, aux organismes de formation que vous avez fréquentés incluant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et aux autorités gouvernementales compétentes en matière de citoyenneté et d'immigration afin de vérifier la véracité ou l'exactitude des documents et renseignements fournis au soutien de votre demande, le cas échéant;
- à toute personne qui est autorisée à recevoir cette communication avec votre autorisation ou en vertu de la loi, dont notamment la Loi sur l'accès et la LSP.

Quels moyens sont utilisés pour collecter les renseignements personnels? Ce formulaire peut être transmis en ligne par le biais d'un compte de téléchargement sécurisé offert par le tiers « **tresorit** » dont le lien est accessible via le site internet du Bureau à la section Mon dossier. L'utilisation des services de ce tiers a pour seul but de faciliter la collecte par le biais de moyens technologiques. Par ailleurs, il est toujours possible d'utiliser les modes de transmission par la poste ou en personne directement au Bureau.

Pour consulter la **Politique de confidentialité** du Bureau, visitez le bspquebec.ca.

A.2 CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

Nom de famille

Prénom

Je déclare avoir lu et compris le contenu de la Déclaration du Bureau de la sécurité privée à la section A.1 ci-dessus.

Je déclare consentir à ce que le Bureau recueille, utilise, communique, conserve, protège, détruit et/ou anonymise des renseignements personnels me concernant en conformité avec cette déclaration.

En foi de quoi, je signe en date du :

Signature manuscrite du titulaire de permis

SECTION B: IDENTIFICATION DE L'AGENT

Nom de famille		Prénom	
Date de naissance		N° de dossier ou N° de permis du BSP	
A A A A M M J J			
Nom de famille de votre mère à la naissance			
Adresse (N° et rue)			App.
Ville		Province	Code postal
Cellulaire	Autre téléphone	Poste	
Adresse courriel			

SECTION C : DEMANDE DE RENOUELEMENT

N° de permis temporaire	Catégorie de permis temporaire
<p>DOCUMENT À FOURNIR selon la raison de la demande de renouvellement du permis temporaire:</p> <p><input type="checkbox"/> Pour poursuivre la même formation, vous devez JOINDRE: STAGE : L'Annexe 1 - Déclaration de l'employeur - Stage de formation en sécurité privée. ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES* : L'Annexe 2 - Déclaration de l'employeur - Alternance travail-études (ATE). *Aucun permis temporaire ATE en gardiennage ne sera renouvelé par le Bureau à son expiration, étant entendu que sa durée initiale de validité de 120 jours est suffisante pour compléter la formation obligatoire de 70 heures.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les mêmes besoins particuliers d'une même enquête, vous devez JOINDRE : L'Annexe 3 - Déclaration de l'employeur - Besoins particuliers d'une enquête.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les besoins de main d'œuvre temporaire lors du même conflit de travail, du même désastre, ou de la même pandémie, vous devez JOINDRE : L'Annexe 4 - Déclaration de l'employeur - Conflit de travail, désastre, pandémie.</p> <p>Période de renouvellement demandée**:</p> <p>Date de début A A A A M M J J et Date de fin A A A A M M J J </p> <p>**Ne peut excéder 120 jours.</p>	

SECTION D - AVIS À L'EMPLOYEUR LORS DE DEMANDE IRRECEVABLE OU NON CONFORME

Le Bureau souhaite obtenir votre consentement afin de communiquer à l'employeur identifié à la déclaration d'employeur, produite au soutien de votre présente demande, afin de l'informer que votre demande est irrecevable ou non-conforme si un paiement, un renseignement ou un document obligatoire est manquant ou non conforme. Des informations complémentaires sont disponibles ci-dessous.

J'accepte **Je refuse**

Informations complémentaires

Si votre demande est irrecevable ou non conforme, le Bureau vous en informera par écrit et vous accordera un délai pour corriger votre demande. Le délai de traitement sera donc plus long.

Afin de permettre à votre employeur de vous aider à apporter les corrections nécessaires, lorsque possible, et de planifier ses effectifs, vous pouvez autoriser le Bureau à l'informer par écrit si votre demande est irrecevable ou non conforme (c'est-à-dire si un paiement, un renseignement ou un document obligatoire à votre demande est manquant ou non conforme).

Ce consentement n'est pas obligatoire. S'il est donné, il sera valide pour toute la durée du traitement de la présente demande de permis mais peut être retiré en tout temps en appelant au 514 748-7480 ou sans frais au 1 877 748-7483, ou par courriel à info@bspquebec.ca.

SECTION E : DÉCLARATION DU DEMANDEUR

AVERTISSEMENT – Toute déclaration fausse ou trompeuse concernant le présent formulaire ou relative à tout document au soutien de la présente demande, y compris la dissimulation de tout fait important, pourrait mener au refus de délivrance, ou à la suspension ou la révocation d'un permis d'agent.

Je déclare avoir lu et compris l'**AVERTISSEMENT** énoncé ci-haut.

Je déclare avoir pris connaissance des **responsabilités et obligations** qui m'incombent en vertu de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements, notamment:

- Payer les droits annuels requis si le présent renouvellement a pour effet d'étendre la validité de mon permis temporaire à plus d'un an de sa délivrance ou de mon dernier paiement annuel;
- Ne pas exercer une activité de sécurité privée autre que pour la raison énoncée à la section C;
- Demeurer en tout temps sous la responsabilité de l'employeur qui a fourni une déclaration au soutien de ma demande;
- Demeurer sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis régulier de la même catégorie que celle qui m'est délivrée;
- Informer le Bureau sans délai de tout changement susceptible d'affecter la validité de mon permis, tel que tout changement d'adresse ou de statut au Canada, toute arrestation, accusations ou culpabilité à une infraction pénale ou criminelle, tout emploi au sein d'un corps de police, etc.;
- Respecter en tout temps les normes de comportement prévues par le règlement.

Je m'engage à **aviser le Bureau de la sécurité privée par écrit sans délai si je cesse d'exercer l'activité spécifique** pour laquelle ce permis m'est délivré avant son expiration.

J'affirme solennellement être le demandeur de la présente demande. Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets et que tout changement ayant pour effet de modifier ces renseignements sera communiqué **sans délai** au Bureau de la sécurité privée.

En foi de quoi, je signe en date du :

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Signature manuscrite du titulaire de permis

SECTION F : FEUILLE DE PAIEMENT

Nom de famille du demandeur

Prénom du demandeur

DROITS PAYABLES (Tarif en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025)

Droits payables pour le renouvellement de permis temporaire : 30,25 \$ + 1,51 \$ TPS + 3,02\$ TVQ = 34,78 \$

Numéro TPS (5 %): 817788656 Numéro TVQ (9,975 %) : 1216343481

AVIS IMPORTANT - En plus du frais de 34,78 \$, des droits annuels devront être payés si le renouvellement de votre permis temporaire a pour effet d'étendre sa validité à plus d'un (1) an de sa délivrance ou du dernier paiement de ces droits annuels. Si tel est le cas du présent renouvellement, nous communiquerons avec vous.

Ces droits annuels, indexés chaque année, sont d'un montant de 86,00 \$ jusqu'au 31 décembre 2025.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Carte de paiement**
- Mastercard Mastercard prépayée American Express
 Visa Visa prépayée Visa Débit

N° carte

Exp (MM/AA)

N° CVV2 (chiffres à l'endos de la carte)

Nom de famille du titulaire de la carte

Prénom du titulaire de la carte

CONSENTEMENT ET AUTORISATION DU TITULAIRE DE LA CARTE : Je comprends que le BSP collecte mes renseignements de paiement par carte afin de procéder à la transaction requise pour produire cette demande et je comprends que j'ai le droit d'accès, de rectification et de retrait de mon consentement à l'égard de ces renseignements qui seront détenus par le Bureau. Je comprends également que ces renseignements pourraient être communiqués aux seuls employés pour lesquels il est nécessaire d'y accéder dans l'exercice de leurs fonctions et à toute personne qui est autorisée avec votre autorisation ou en vertu de la loi, notamment tout intermédiaire de paiement afin de procéder à cette transaction. Finalement je comprends que la transmission de ces renseignements n'est pas obligatoire, puisque plusieurs autres modes de paiement sont disponibles. Je déclare consentir à ce que le Bureau recueille, utilise, communique, conserve le temps nécessaire, protège, et détruit ces renseignements personnels me concernant en conformité avec cette déclaration.

Date

Signature du titulaire de la carte

Téléphone

Autres méthodes de paiement acceptées

- Chèque fait à l'ordre du Bureau de la sécurité privée**
(demande produite par la poste seulement - aucun chèque postdaté n'est accepté)
- Mandat bancaire ou mandat-poste à l'ordre du Bureau de la sécurité privée**
(demande produite par la poste seulement)
- Virement Interac (Destinataire :** Bureau de la sécurité privée, **Courriel :** comptabilite@bspquebec.ca, **Question de sécurité :** raison pour paiement, **Réponse de sécurité :** permis, **Raison :** votre numéro de dossier BSP)



Déclaration de l'employeur
STAGE DE FORMATION EN SÉCURITÉ PRIVÉE

(Article 17(1°) du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5, r.1))

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR - STAGE DE FORMATION EN SÉCURITÉ PRIVÉE

INSTRUCTIONS : Tous les champs de cette annexe doivent être complétés par l'employeur du demandeur d'un permis temporaire d'agent afin de lui permettre d'effectuer un stage dans le cadre de sa formation pouvant le qualifier pour la délivrance d'un permis régulier d'agent de cette catégorie. Des informations manquantes occasionneront des délais additionnels dans le traitement, et pourraient mener au refus de la demande de permis du demandeur.

L'employeur _____ (nom de l'entreprise), situé au
_____ (adresse de l'entreprise) (l'« **Employeur** »),
appuie la demande de permis temporaire d'agent de la catégorie _____
(catégorie de permis) (« **Permis temporaire** ») de _____ (nom et
prénom du demandeur) dont la date de naissance est le _____ (AAAA/MM/JJ) (le « **Demandeur** »).

L'Employeur atteste qu'il est prévu que le Demandeur effectue le stage suivant à son service dans le cadre de sa formation en sécurité privée :

Lieu du stage : _____

Date de début du stage : _____ (AAAA/MM/JJ)

Date de fin du stage : _____ (AAAA/MM/JJ)

L'Employeur s'engage, dans l'éventualité où le Permis temporaire est délivré au Demandeur :

- i. à ce que les services du Demandeur ne soient utilisés que dans le cadre du stage qu'il effectue en lien avec sa formation en sécurité privée (art. 20 Règlement d'application);
- ii. à ce que le Demandeur, dans l'exercice de ses fonctions, soit sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis d'agent régulier de la même catégorie que celle du Permis temporaire (art. 19 Règlement d'application);
- iii. à informer sans délai le Bureau de la sécurité privée s'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur (art. 21 Règlement d'application).

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'EMPLOYEUR

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

Prénom et nom (en lettres mouillées)

Téléphone (de jour)

Titre

Adresse courriel

**Déclaration de l'employeur
ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)**

(Article 17(1°) du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5, r.1))

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR – ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)

INSTRUCTIONS : Tous les champs de cette annexe doivent être complétés par l'employeur du demandeur d'un permis temporaire d'agent inscrit à un programme de formation en serrurerie suivi en alternance travail-études (ATE) afin de lui permettre d'exercer, sous supervision, des activités de serrurerie parallèlement à l'acquisition de connaissances théoriques pouvant le qualifier pour la délivrance d'un permis régulier d'agent de cette catégorie. Des informations manquantes occasionneront des délais additionnels dans le traitement, et pourraient mener au refus de la demande de permis du demandeur.

L'employeur _____ (nom de l'entreprise), situé au _____ adresse de l'entreprise) (l'« **Employeur** »), appuie la demande de permis temporaire de serrurerie (« **Permis temporaire** ») de _____ (nom et prénom du demandeur) dont la date de naissance est le _____ (AAAA/MM/JJ) (le « **Demandeur** »).

L'Employeur atteste qu'il est prévu que le Demandeur exerce à son service et sous sa supervision active et continue des activités de sécurité privée de la catégorie du Permis temporaire demandé, parallèlement à l'acquisition de connaissances théoriques dans le cadre de la formation en sécurité privée qu'il suit afin de se qualifier pour la délivrance d'un permis régulier d'agent de la catégorie du Permis temporaire.

L'Employeur s'engage, dans l'éventualité où le Permis temporaire est délivré au Demandeur :

- i. à ce que le Demandeur, dans l'exercice de ses fonctions, soit sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis d'agent régulier de la même catégorie (art.19 Règlement d'application);
- ii. à informer sans délai le Bureau de la sécurité privée s'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur (art. 21 Règlement d'application).

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'EMPLOYEUR

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

Prénom et nom (en lettres moulées)

Téléphone (de jour)

Titre

Adresse courriel

Déclaration de l'employeur
BESOINS PARTICULIERS D'UNE ENQUÊTE

(Article 17(2°) du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5, r.1))

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR – BESOINS PARTICULIERS D'UNE ENQUÊTE

INSTRUCTIONS : Tous les champs de cette annexe **doivent être complétés** par l'employeur du demandeur d'un permis temporaire d'agent d'investigation pour les besoins particuliers d'une enquête justifiant de recourir aux services de cette personne, notamment pour agir comme agent d'infiltration ou agent double. Des informations manquantes occasionneront des délais additionnels dans le traitement, et pourraient mener au refus de la demande de permis du demandeur.

L'employeur _____ (nom de l'entreprise), situé au _____ (adresse de l'entreprise) (l' « **Employeur** »), appuie la demande de permis temporaire d'agent d'investigation (« **Permis temporaire** ») de _____ (nom et prénom du demandeur) dont la date de naissance est le _____ (AAAA/MM/JJ) (le « **Demandeur** »).

L'Employeur atteste que les besoins particuliers d'une enquête justifient de recourir aux services de cette personne pour les motifs et dans les conditions suivantes :

Nature de l'enquête : _____

Besoins particuliers de l'enquête qui justifient d'avoir recours aux services temporaires du Demandeur spécifiquement :

Date de début : _____ (AAAA/MM/JJ)

Date de fin : _____ (AAAA/MM/JJ)*

*Si la date de fin n'est pas connue, inscrivez « inconnue ». Le permis serait alors délivré pour une période de 120 jours, sous réserve de l'obligation de l'employeur d'informer le Bureau dès qu'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur.

L'Employeur s'engage, dans l'éventualité où le Permis temporaire est délivré au Demandeur :

- i. à ce que le Demandeur soit affecté exclusivement au mandat d'enquête décrit à la présente annexe (art. 20 Règlement d'application);
- ii. à ce que le Demandeur, dans l'exercice de ses fonctions, soit sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis d'agent régulier en investigation (art. 19 Règlement d'application);
- iii. à informer sans délai le Bureau de la sécurité privée s'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur (art. 21 Règlement d'application).

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'EMPLOYEUR

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

Prénom et nom (en lettres moulées)

Téléphone (de jour)

Titre

Adresse courriel

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR – CONFLIT DE TRAVAIL, DÉSASTRE, PANDÉMIE

INSTRUCTIONS : Tous les champs de cette annexe **doivent être complétés** par l'employeur du demandeur d'un permis temporaire d'agent à l'occasion d'un événement particulier tel qu'un conflit de travail, un désastre ou une pandémie. Des informations manquantes occasionneront des délais additionnels dans le traitement, et pourraient mener au refus de la demande de permis du demandeur.

L'employeur _____ (nom de l'entreprise), situé au _____ (adresse de l'entreprise) (l'« **Employeur** »), appuie la demande de permis temporaire d'agent dans la catégorie _____ (catégorie de permis) (« **Permis temporaire** ») de _____ (nom et prénom du demandeur) dont la date de naissance est le _____ (AAAA/MM/JJ) (le « **Demandeur** »).

L'Employeur atteste que les services de cette personne sont requis afin de répondre à un besoin de main-d'œuvre temporaire en raison de l'évènement particulier suivant (l'« **Évènement particulier** ») :

Nom ou description de l'évènement : _____

Lieu de l'évènement : _____

Date de début : _____ (AAAA/MM/JJ)

Date de fin : _____ (AAAA/MM/JJ)*

*Si la date de fin n'est pas connue, inscrivez « inconnue ». Le permis serait alors délivré pour une période de 120 jours, sous réserve de l'obligation de l'employeur d'informer le Bureau dès qu'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur.

L'Employeur s'engage, dans l'éventualité où le Permis temporaire est délivré au Demandeur :

- i. à ce que le Demandeur soit affecté exclusivement à des fonctions de sécurité qui répondent au besoin de main-d'œuvre temporaire dans le cadre de l'Évènement particulier (art. 20 Règlement d'application);
- ii. à ce que le Demandeur, dans l'exercice de ses fonctions, soit sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis d'agent régulier de la même catégorie que celle du Permis temporaire (art. 19 Règlement d'application) et présent sur les lieux de l'évènement;
- iii. à informer sans délai le Bureau de la sécurité privée s'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur (art. 21 Règlement d'application).

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'EMPLOYEUR

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

Prénom et nom (en lettres moulées)

Téléphone (de jour)

Titre

Adresse courriel